

DEMANDE DE DEROGATION SUR ESPECE(S) PROTEGEE(S)	
AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL	
REGION NOUVELLE-AQUITAINE	
Catégorie de dossier :	Cas 1 : travaux à caractère scientifique
Référence du dossier : n° (MEDDE-ONAGRE)	2021-04-21x-00500
Dénomination du projet :	Capture de campagnols amphibiens
Préfet(s) compétent(s) :	Gironde (33)
Bénéficiaire(s) :	RNN des marais de Bruges (SEPANSO)
Dossier suivi à a DREAL par :	
Date de dépôt de la demande par le bénéficiaire :	20/04/2021
Date de transmission du dossier à l'expert :	30/04/2021

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES
<p><u>Complétude du dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CERFA 13 616*01 Capture de spécimens d'espèces protégées - Courrier de saisine de la DREAL NA du 30/04/2021 - Explicatif fourni par la RNN : 2 pages, non daté, non signé - Carte de la zone concernée - CV des trois intervenants <p>Dossier explicatif court et succinct. Les CV des trois intervenants sont fournis, mais aucun d'entre eux ne précise les compétences particulières, ni les expériences antérieures en ce domaine, ni les formations effectuées pour le suivi, la détermination et la manipulation de petits mammifères.</p> <p><u>Objectif visé :</u></p> <p>La demande se situe dans le cadre du Plan de gestion de la RNN :</p> <p>1 - "Assurer la conservation des habitats et des espèces caractéristiques des marais de Bruges." Objectifs</p> <p>1.3 - "Poursuivre des suivis et des études de la faune et de la flore et des habitats."</p> <p>Les objectifs énoncés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préciser le statut de l'espèce sur la RNN et des milieux en périphérie immédiate dont la plupart sont inclus dans le périmètre de protection. • Mettre en œuvre en collaboration avec les propriétaires privés et publics une gestion conservatoire des habitats afin de favoriser le maintien de l'espèce. <p>La demande est faite pour les 5 années à venir.</p> <p><u>Intérêt du projet :</u></p> <p>Il n'est pas précisé si le Campagnol amphibie figure parmi les espèces prioritaires pour la RNN. Au vu du statut Liste rouge de l'espèce, on peut le suspecter, mais le dire aurait été bien. Les objectifs visés sont cohérents, la méthode utilisée est-elle la plus pertinente ?</p> <p><u>Recherche d'une solution alternative d'intervention :</u></p> <p>Pas d'autre technique, alternative ou complémentaire, n'est avancée. Les inconvénients de certaines méthodes (détermination par les fèces) sont avancés, mais rien de proposé à part la capture.</p> <p><u>Avis sur la méthodologie proposée :</u></p> <p>Pour le marquage :</p>

- **Rien n'est dit sur la méthode de marquage !**

Pour l'estimation de la population :

- Nombre de sessions et périodes des sessions non précisés
- Pas de réflexion sur l'utilisation et l'impact du marquage sur les individus

Pour les objectifs visés :

- Préciser le statut de l'espèce : Oui.
- Souhaitable à faire mais rien n'est dit sur l'estimation de la population
- Caractérisation de l'habitat : souhaitable à faire mais aucune précision sur la typologie adoptée. L'utilisation de la télémétrie sur ce point aurait été un plus, non mentionné, non suggéré

Réflexion sur le modus operandi et approche adoptée par l'intervenant :

Se limiter au piégeage pour cette espèce est insuffisant.

Il existe d'autres méthodes :

- mise en place de placettes crottiers (avec analyse génétique des crottes par la suite)
- mise en place de placettes appâts avec appareils photos automatiques (le campagnol amphibie est aisé à déterminer visuellement)
- mise en place de tubes à poils (avec analyse génétique des poils)

De même la pose de lignes de 30 pièges / site n'est pas la panacée. Si l'on veut inventorier la présence on peut faire moins de pièges posés différemment. Si on veut un indice d'abondance, on peut faire différemment. Si on veut estimer une population, on doit avoir un plan d'échantillonnage ... idem pour la sélection de l'habitat.

Espèces non cibles :

Il est précisé que des espèces non cibles (musaraigne aquatique) pourraient être capturées, mais quid des autres, et de leur devenir, et notamment dans le cas de certaines espèces « non désirables » : rat musqué, vison d'Amérique (cela peut arriver même dans un petit piège), rat ...

Avis sur la demande :

La volonté de connaissance et d'amélioration de la gestion conservatoire de cette espèce sur ce site est louable. La méthode utilisée est classique. Est-elle la plus adaptée ?

Si l'autorisation est accordée, il est souhaitable que le gestionnaire requestionne -et ajuste- sa méthodologie et son mode opératoire en fonction des objectifs visés.

Le fait que la demande doit être faite pour 5 années est une bonne chose, il faut du temps pour répondre à ces questions, mais cela laisse le temps aussi au gestionnaire de recalibrer méthodes et objectifs.

Il est indispensable que le demandeur précise la méthode de marquage : pose d'un transpondeur, amputation digitale, marquage auriculaire ...

La SEPM et l'OFB organisent des stages de formation petits mammifères : il serait bien qu'un des intervenants suive ce stage pour acquérir un minimum de qualification et réflexion sur la manipulation et capture / suivi d'une espèce de petit mammifère.

Conclusion :

Si l'autorisation est accordée, il est souhaitable que le gestionnaire requestionne -et ajuste- sa méthodologie et son mode opératoire en fonction des objectifs visés. Avoir l'appui d'un

laboratoire de recherche pour monter son protocole serait un plus.
Cela serait aussi un plus qu'un intervenant suive le stage OFB ou autre.

Un bilan de ces opérations serait à faire au CSRPN (par écrit ou oral) et non pas seulement au comité consultatif à l'issue des cinq années.

Les données récoltées devront être versées à l'OAFS

Expert(s) délégué(s) :	Christian ARTHUR
Avis :	
Favorable :	
Favorable sous conditions :	
Défavorable :	X
Remarques :	Revoir les méthodes en fonction de l'objectif. Préciser la méthode de marquage Se rapprocher d'un laboratoire pour monter son protocole et représenter le dossier au CSRPN L'intérêt de suivre cette espèce est évident mais la capture et manipulation ne sont pas neutre. Aussi s'assurer que les données récoltées aient le maximum de chances d'être exploitables Fournir des précisions sur le devenir des espèces non cibles
Fait le :	28/05/2021
Signature :	